

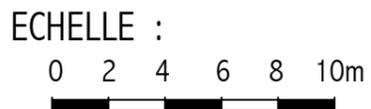
Département du DOUBS
COMMUNE DE METABIEF

Section : AD
Lieu-dit : "Champs Coiteux"

Lotissement
"Champs Coiteux"

PA 9

Hypothèse d'implantation



Plan provisoire sans bornage.
Les superficies avant bornage
ne sont pas garanties.
Les cotes indiquées sont
susceptibles d'être modifiées.

Plan Topographique sans
Bornage - Limites non garanties



Etat des lieux		Elements Fonciers	
	clôture		application cadastrale et adaptation en fonction de l'état des lieux et des archives foncières (non garantie)
	accotement		limite
	bordure		borne polyroc ancienne
	regard, grille		clou OGE ancien
	bouche à clé		tire-fond ancien
	poteau incendie		borne en granit
	poteau EDF, téléphone		borne ciment avec tige fer
	coffret		borne ciment
	mur		pierre borne
	talus		numéro de parcelle cadastrale nouvelle
	haie		numéro de parcelle cadastrale riveraine
	batiment		nom des propriétaires selon indications cadastrales
	batiment non levé, digitalisé		altitude point levé en 2020 et 2021
	100.56		

Note :
- Les limites des parcelles cadastrales figurant au présent plan, résultent de l'application et de l'adaptation d'agrandissements du plan cadastral (avec toutes les imprécisions liées à la nature et à l'échelle des plans minute cadastraux). Elles ne sauraient en aucun cas constituer ou être assimilées à des limites de propriétés. Elles constituent une présomption de limite à défaut de tous autres moyens de preuves à intervenir qui pourraient être produits lors des procédures suivantes:
- soit de délimitation contradictoire, s'agissant du confront de propriétés privées
- soit de l'alignement, s'agissant de fixer les limites avec le domaine public.

Le Lotisseur



Date	Intervention	Observation
05/10/2020	Levé de calage	

Système planimétrique : RGF 93, projection CC47 rattaché par GNSS avec le réseau Orphéon le 05/10/2020
Nivellement rattaché au NGF / IGN 69 normal par GNSS avec le réseau Orphéon le 05/10/2020

Les tracés des réseaux sur le plan résultent des émergences visibles sur le terrain.
L'emplacement exact des réseaux devra être vérifié avant la réalisation de tous projets ou travaux.

Les limites dessinées par application du plan cadastral sont des séparations approximatives d'imposition fiscale. Elles ne sont pas définies contradictoirement et ne sont pas garanties.

Le présent plan est exclusif des droits susceptibles d'être attachés aux servitudes (vues, passage, etc...), ainsi qu'aux usages apparents..

Echelle 1/250

